

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 24 novembre 2022	N° 2022-624

Convocation du 17 novembre 2022

Aujourd'hui jeudi 24 novembre 2022 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Thierry MILLET à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Michel POIGNONEC
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Fabien ROBERT excusé à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY excusée à partir de 14h35 le 25 novembre

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET le 24 novembre
M. Pierre HURMIC à Mme Delphine JAMET de 11h37 à 12h20 et de 14h35 à 15h28 le 25 novembre
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Alain GARNIER DE 14h à 15h le 25 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU de 16h46 à 17h38 et à M. Frédéric GIRO à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 17h le 25 novembre
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 18h15 le 24 novembre
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 18h27 le 24 novembre
M. Jean TOUZEAU à M. Jean François EGRON à partir de 16h04 le 25 novembre
Mme Marie Claude NOEL à Mme Céline PAPIN le 25 novembre
M. Jean François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 18h15 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h55 le 24 novembre
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h15 le 25 novembre
M. Jean Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h le 25 novembre
Mme Brigitte BLOCH à M. Patrick PAPADATO à partir de 18h16 le 24 novembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie Claude NOEL à partir de 16h12 le 24 novembre
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA le 24 novembre
M. Patrick PAPADATO à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 10h54 et à partir de 16h37 le 25 novembre
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h14 le 25 novembre
M. Baptiste MAURIN à Mme Amandine BETES à partir de 15h le 25 novembre
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU le 24 novembre
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX le 24 novembre
Mme Amandine BETES à Mme Christine BOST le 24 novembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 16h48 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h50 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN jusqu'à 17h29 le 24 novembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h25 à 12h20 et à partir de 14h35 le 25 novembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Béatrice SABOURET à partir de 18h14 le 24 novembre
Mme Pascale BRU à M. Thierry TRIJOLET à partir de 17h39 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Michel LABARDIN à partir de 16h30 le 24 novembre
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 11h57 le 25 novembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI le 24 novembre
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE le 24 novembre

Mme Camille CHOPLIN à M. Cyrille-Radouane JABER à partir de 18h56 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Fabien ROBERT à partir de 18h25 le 24 novembre
M. Max COLES à M. Michel LABARDIN à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 24 novembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h07 et à partir de 15h32 le 25 novembre
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 16h46 le 24 novembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean Claude FEUGAS à partir de 19h le 24 novembre
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h30 le 24 novembre
Mme Françoise FREMY à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h14 le 25 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean Marie TROUCHE à partir de 16h49 le 24 novembre
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 16h30 le 25 novembre
Mme Anne Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 17h le 24 novembre
Mme Daphnée GAUSSENS à M. Gwenaël LAMARQUE le 24 novembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Cyrille-Radouane JABER de 14h35 à 15h35 le 25 novembre
M. Frédéric GIRO à M. Alexandre RUBIO jusqu'à 17h15 le 24 novembre
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h36 le 24 novembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 18h45 le 24 novembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY le 25 novembre
M. Cyrille-Radouane JABER à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 16h50 le 24 novembre
Mme Nathalie LACUEY à M. Serge TOURNERIE le 25 novembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Eve DEMANGE le 24 novembre

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h10 le 25 novembre
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Claudine BICHET jusqu'à 15h43 le 24 novembre
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h21 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 17h51 le 24 novembre
M. Jacques MANGON à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h35 le 25 novembre
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY jusqu'à 16h et à partir de 17h45 le 24 novembre
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE jusqu'à 17h04 le 24 novembre
M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET le 25 novembre
M. Benoit RAUTUREAU à Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h le 24 novembre
M. Franck RAYNAL à M. Patrick PUJOL de 17h15 à 18h13 le 24 novembre
Mme Marie RECALDE à Mme Béatrice DE FRANCOIS le 25 novembre

M. Bastien RIVIERES à M. Patrick LABESSE le 25 novembre
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON jusqu'à 12h20 le 25 novembre
Mme Karine ROUX LABAT à M. Christian BAGATE à partir de 18h48 le 24 novembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX à partir de 18h le 24 novembre
Mme Béatrice SABOURET à Mme Fatiha BOZDAG jusqu'à 18h05 le 24 novembre
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Anne Eugénie GASPARD à partir de 18h30 le 24 novembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h15 le 25 novembre
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h59 le 24 novembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 24 novembre 2022	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2022-624

**Contribution de Bordeaux Métropole au fonds d'investissement IRDINOV 3 -
-Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2022/402 du 7 juillet 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a acté le principe d'une contribution de 2 millions d'euros au Fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) AQUINOV 3, en cours de constitution par la société de gestion IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT.

Comme exposé lors du Conseil métropolitain du 7 juillet, ce type de Fonds professionnel de capital investissement (FPCI) est destiné à faciliter le financement de projets innovants nécessitant des capitaux importants, que de jeunes sociétés ne peuvent pas autofinancer.

En lançant le nouveau fonds IRDINOV 3, IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT poursuit sa stratégie de participation au financement de l'innovation dans le grand sud-ouest, déjà matérialisée par les fonds IRDINOV en 2012 et IRDINOV 2 en 2018. Ces fonds ont prouvé toute leur pertinence, en contribuant au succès de plusieurs « pépites » de l'écosystème d'innovation de Bordeaux Métropole, telles que FineHeart, TreeFrog Therapeutics ou Lucine (santé), Toopi, Les Nouvelles Fermes ou Koclicko (transition environnementale), Novae ou ALS (lasers).

IRDINOV 3 vise à mobiliser 60 millions d'euros et il aura vocation à intervenir dans les domaines des sciences de la vie (où les projets nécessitent un investissement de recherche et développement souvent plus lourd et plus long que dans d'autres domaines), mais aussi dans les éco-industries (efficacité énergétique, nouvelles mobilités, etc.) et dans l'industrie du futur (laser, chimie et matériaux, spatial, ...).

Ce fonds interviendra en phase d'amorçage et jusqu'aux premières levées de fonds, pour des montants cumulés allant de 500 000€ (amorçage) à 6 millions d'euros. Ils devront en outre répondre aux critères suivants :

- projet technologiquement innovant (« deep tech »), dans l'un des secteurs cités ci-dessus, et à phase de développement longue,
- implantation géographique du projet en régions Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie,
- prise en compte dans le projet d'une démarche Environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Ce point est essentiel, dans la mesure où le fonds IRDINOV 3 souscrira à la Charte du Label Relance, qui impose la mise en œuvre d'une stratégie ESG par les sociétés dans lesquelles ce fonds investira. Et le respect de ces critères ESG, considérés par IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT comme contribuant à la création de valeur pour l'entreprise accompagnée, sera vérifié tout au long de la durée de l'investissement,

- relations fortes avec l'écosystème régional de recherche et d'enseignement (laboratoires, écoles, technopoles, ...), ce qui est une exigence de BPI France pour abonder ce fonds au titre du dispositif « Fonds National d'Amorçage 2 »,
- qualité de l'équipe porteuse du projet, et capacité à le mener à bien, compte tenu des contraintes et spécificités du secteur,
- innovation technologique réellement différenciante par rapport à l'existant et à la concurrence prévisible, sur un marché accessible et suffisamment important,
- perspectives de rentabilité élevée (rémunération du risque pris par les investisseurs).

IRDINOV 3 sera un Fonds professionnel de capital investissement, qui interviendra de façon minoritaire dans le financement des projets retenus, et IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT siègera dans les organes de gouvernance des entreprises concernées.

La durée du fonds sera de 12 à 14 ans, dont 5 ans de phase d'investissement.

Comme précisé en juillet lors de la présentation du projet, Bordeaux Métropole fera partie du Comité consultatif du fonds IRDINOV 3.

Par ailleurs, au-delà de ses obligations légales de reporting aux contributeurs au fonds, IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT présentera chaque année la situation du fonds aux membres de la commission Emploi et Développement Economique de Bordeaux Métropole.

Les bouleversements auxquels nous sommes confrontés, qu'ils soient climatiques, géopolitiques ou économiques révèlent tous l'importance capitale du soutien à l'innovation, notamment dans les secteurs stratégiques que le fonds IRDINOV 3 vise à stimuler et accompagner, afin de contribuer à renforcer la souveraineté économique française et européenne. En souscrivant à ce fonds, Bordeaux Métropole s'inscrit dans cette dynamique, en complémentarité avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.4211-1 9,

VU la délibération n°2021/603 du 25 novembre 2021 adoptant la nouvelle stratégie de développement économique de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n° 2022/402 du 7 juillet 2022 autorisant le principe d'une contribution de 2 millions d'euros au fonds professionnel de capital-investissement « IRDINOV 3 », créé et géré par la société de gestion IRDI CAPITAL INVESTISSEMENT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la contribution de Bordeaux Métropole à des fonds d'investissement dédiés au financement d'entreprises à fort potentiel d'innovation, tant dans les domaines de la transition énergétique et écologique, que dans ceux de la santé, de l'industrie et du numérique s'inscrit dans son rôle de facilitateur de l'innovation au service de l'emploi, et qu'elle s'exerce en parfaite cohérence avec les actions menées par la région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII),

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention

ci-annexée, qui définit les modalités de souscription par Bordeaux Métropole au Fonds professionnel de capital-investissement IRDINOV 3 à hauteur de 2 millions d'euros, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de cette contribution,

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 27, article 272 pour le premier apport et 279 pour les suivants, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur HURMIC, Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame NOEL, Madame CASSOU-SCHOTTE, Madame BICHET, Madame BLOCH, Madame PAPIN, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Madame RAMI, Monsieur CAZAUX, Madame CHOPLIN, Monsieur CUGY, Madame CURVALE, Madame DEMANGE, Monsieur GHESQUIERE, Monsieur GOMOT, Monsieur GUILLEMIN, Monsieur JABER, Madame JUQUIN, Madame JUSTOME, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Madame LEPINE, Monsieur MARI, Monsieur RIVIERES, Madame SAADI, Monsieur THONY;

Contre : Madame MELLIER, Monsieur ESCOTS, Monsieur FEUGAS, Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 novembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 DÉCEMBRE 2022	Pour expédition conforme, le Vice-président,
DATE DE MISE EN LIGNE : 1 DÉCEMBRE 2022	
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT